



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

demande de regularisation du plan d'eau "Les Planchettes" a La Monnerie Le Montel 63650

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE LA MONNERIE LE MONTEL

Raison sociale

mairie

N° SIRET

21630231500017

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

CHASSANG

Prénom(s)

Chantal

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
21. Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker., 21D	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Regularisation du plan d'eau communal existant depuis 1979 en suivant les preconisations qui seront demandees par la DDT63 : construction d'un moine et d'un deversoir de crue centennale

4.2 Objectifs du projet

Maintenir l'existence du plan d'eau communal implante en 1979 ,dans le bourg, en effectuant des mesures correctives proportionnees au gain environnemental notamment sur la continuite ecologique du cours d'eau l'alimentant . Maintien du plan d'eau comme reserve incendie , un regulateur des risques d'inondation, ilot de fraicheur au milieu de la commune , un espace vert un espace ludique pour la poulation, les pecheurs et les scolaires . Surveillance des equipements par des consignes communales avec registre , et visite decennale de la digue.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Une vidange, sous autorisation préfectorale, est prévue afin d'effectuer la mise en place d'un moine (fournit en kit). Il garantira notamment la restitution d'eau fraîche pour le cours d'eau aval, la maîtrise des hauteurs d'eau par ses planches et un maintenir un débit réserve . Un évacuateur de crue centennale sera aussi réalisé sur la digue à partir des plans cotés par un bureau d'études . Durée des travaux : quelques semaines après la vidange.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Maintien du plan d'eau comme réserve incendie , un régulateur des risques d'inondation, îlot de fraîcheur au milieu de la commune , un espace vert un espace ludique pour la population, les pêcheurs et les scolaires . Surveillance des équipements par des consignes communales avec registre , et visite décennale de la digue.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Courrier de la DDT -SEEF 63 du 16 Juin 2025 et du 18 mai 2026 pour demander à déposer pour une régularisation de cette situation avec un classement en eau libre sans déviation du cours d'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface 0.7 hect en barrage sur cours d'eau d'une hauteur de 4 m. Cours d'eau le "Ris" de moins d'1 m de large en moyenne , module de 100l / s et QMNA de 19l/s. Lineaire de 4 km environ, les 400m aval sont buses jusqu'a sa confluence avec la DUROLLE.	(0.7 hect, hectare)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E , " Lat. : °N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

SAGE DORE - masse d'eau : FRGR0270 "Durolle et ses affluents depuis sa source jusqu'a la Dore " objectif bon etat . La presence du plan d'eau depuis 1979 n'a pas impacte le bon etat ecologique de la masse d'eau reconnu en 2017. Les aménagements et travaux prévus

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☒	☐	La zone de montagne est définie, par l'article 18 du règlement 1257/99, Z a 595
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	arrete prefectoral
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	sur le cours d'eau "le RIS "
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	trop plein de l'alimentation par le cours d'eau, suivant un débit réservé à prévoir par la régularisation DDT 63
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le plan d'eau a été créé par la commune en 1979 afin de compenser les nuisances engendrées par la construction de l'autoroute en amont du cours d'eau, notamment les importants transports de sédiments. L'étude réalisée par SOMIVAL en juillet 2019 préconise la remise à ciel ouvert de la partie actuellement busee du ruisseau sur environ 400 mètres en aval, jusqu'à sa confluence avec la Durolle. Toutefois, les coûts financiers et techniques de cette opération, estimés à plus de 700 000 euros, apparaissent disproportionnés au regard des bénéfices écologiques attendus. Une telle dépense ne peut raisonnablement être supportée par le budget communal et conduirait à une mobilisation excessive de fonds publics. Voir calcul du potentiel théorique de production piscicole du RIS en annexe 1. Par ailleurs, l'obligation d'assurer la continuité

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le plan d'eau créé en 1979 sera équipé d'un moine conforme aux recommandations de l'arrêté du 9 juin 2021 relatif aux prescriptions générales applicables aux plans d'eau. Cet ouvrage permettra notamment de limiter le réchauffement des eaux restituées à l'aval vers le cours d'eau classé en première catégorie piscicole. Ce cours d'eau présente la particularité de devenir souterrain lors de sa traversée de l'agglomération située en aval du plan d'eau. Il rejoint ensuite la Durolle après un parcours buse sous la route nationale, la voie ferrée et les zones habitées. La restitution aval vers la Durolle présente ainsi un caractère abiotique. Cette configuration, historiquement aménagée par mise en buse sous l'agglomération depuis le XIX^e siècle, est reconnue par les différents services et organismes consultés, notamment la DDT, le bureau d'études KARUM et la Fédération départementale de pêche (voir documents annexes au présent rapport). L'installation du moine permettra également de maîtriser les niveaux d'eau en période de crue ainsi que lors des opérations de vidange. Grâce aux dernières planches de retenue, les vases pourront être maintenues dans le plan d'eau afin de limiter leur transfert vers l'aval. À l'occasion des travaux, une pêche de sauvegarde sera réalisée au filet en amont du moine par un professionnel qualifié. Cette intervention contribuera également à la régulation des populations piscicoles, notamment des espèces invasives. Par ailleurs, un déversoir dimensionné pour la crue centennale sera aménagé et implanté selon les cotes définies par les calculs hydrauliques du bureau d'études. À titre de mesures compensatoires, 2 actions seront réalisées : mesure 1 : le petit plan d'eau d'environ 2 000 m² situé en amont sera maintenu dans un fonctionnement transparent afin de préserver la libre circulation de la rivière au sein de son

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Justification de la dispense d'etude complementaire et compatibilite environnementale du projet: Ce projet devrait pouvoir beneficier d'une dispense d'etude complementaire en raison de son anteriorite, le plan d'eau ayant ete cree en 1979 sur un petit cours d'eau dont la continuite ecologique est aujourd'hui totalement deconnectee par la presence ancienne d'infrastructures routieres, ferroviaires et urbaines implantees en souterrain sous la commune depuis le 19eme siecle. Depuis plus de quarante ans, un equilibre ecologique durable s'est etabli autour de cet aménagement. La regularisation du plan d'eau contribuerait ainsi au maintien de la biodiversite locale et a l'accueil de nombreuses especes aquatiques de faune et de flore. Parmi les especes piscicoles observees figurent notamment la truite fario (*Salmo trutta*), la carpe (*Cyprinus*

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

le chevillier

Prénom

bruno

Qualité du signataire

mandataire

À

bas et lezat

Fait le

15-06-2026

/



Signature du (des) demandeur(s)